

var PP2003 - Kinésithérapie E ou physiothérapie ([Population](#))**Description**

La variable indique si la personne réponds aux critères 'Kinésithérapie E ou physiothérapie'. Les patients souffrant de certaines pathologies lourdes payent moins pour leurs soins de kinésithérapie ou physiothérapie, après accord du médecin-conseil de sa mutualité. Ces pathologies lourdes sont reprises sur la [«Liste E»](#).

Le critère 'Kinésithérapie E ou physiothérapie' implique que la personne a un accord d'un médecin-conseil pour de la kinésithérapie E ou physiothérapie pendant au moins 6 mois (179 jours). Les six mois (179 jours) ne doivent pas nécessairement être des périodes ininterrompues. Elles doivent bien être dans la même année civile.

Le critère 'Kinésithérapie E ou physiothérapie' est une situation de dépendance sur la base de laquelle le forfait pour les malades chroniques peut être accordé (voir remarques).

*Codification***Valeur Signification**

- | | |
|---|---|
| 0 | Ne correspond pas au critère Kinésithérapie E ou physiothérapie |
| 1 | Corresponds au critère Kinésithérapie E ou physiothérapie |

Remarques

- De plus amples informations sur Kinésithérapie E sont disponibles sur le site web de l'[INAMI](#).
- Les personnes qui correspondent au critère 'Kinésithérapie E ou physiothérapie' et qui ont également eu des frais de soins élevés au cours de l'année civile concernée et précédente reçoivent le forfait pour les malades chroniques. Elles sont indiquées par le pseudocode de nomenclature 740036 dans la base de données des soins de santé. Vous trouverez plus d'informations dans la variable [forfait maladies chroniques](#).

Disponible

Database	Variantes	Premières données	Dernières données
Population	ALL	2002-01-01	2024-12-31

Source: Agence InterMutualiste (<https://aim-ima.be>)

Code

PP2003

Format SAS

1. (numeric)

Variable(s) équivalente(s)

- [ZORGFORFAIT-Forfait maladies chroniques](#)

Mots clés

[Prestations de soins de santé](#),
[Coûts](#),
[Avantages et statuts](#)